

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Lutte contre le Covid-19 sanitaire le 4 octobre ?

EN tenant compte de la date de publication au journal officiel du texte instaurant les mesures pour faire face à la pandémie du coronavirus, certains appellent à la fin de cette situation exceptionnelle.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PROROGÉ à l'issue du Conseil des ministres du 14 août dernier, l'état d'urgence sanitaire prend fin le 4 octobre prochain. Vu que, contrairement à ce que pensent d'aucuns, le délai de quarante-cinq (45) jours, durée de cette période exceptionnelle, court à compter du 19 août dernier, date de parution au journal officiel de l'ordonnance N° 0000000/PR/2 020 du 14 août 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 003/2 020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires en République gabonaise.

Conséquence immédiate de cet état de fait : les mesures prescrites par le gouvernement (distanciation physique, port obligatoire du masque, fermeture des bars, motels, lieux de culte, couvre-feu, organisation du dépistage massif, etc.), afin de faire face, de manière durable, à la pandémie de coronavirus, sont toujours en vigueur. Car n'étant nullement dénuées de base légale.

Dans tous les cas, l'opinion devrait être rapidement fixée sur l'évolution de la situation. Vu que le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha et son collègue de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong devraient être auditionnés, aujourd'hui, par les députés. L'objectif étant d'éclairer la lanterne des élus du peuple sur la situation de la pandémie dans notre pays, depuis le 14 août dernier. Ce qui pourrait sous-entendre une

prorogation de l'état d'urgence sanitaire au-delà du 4 octobre prochain. Ce, d'autant plus que, au regard des dispositions de l'article 6 nouveau alinéa 2 de l'ordonnance susmentionnée, la prorogation de la durée des mesures pour lutter contre le Covid-19 au-delà de quarante-cinq (45) jours est autorisée par une loi sur la base d'un rapport circonstancié du

ministre de la Santé.

D'aucuns estiment que la gestion de la crise sanitaire liée à cette pandémie est l'une des plus efficaces du continent.

Un acte législatif d'autant plus nécessaire et pertinent que la reconduction de l'état d'urgence sanitaire et les mesures barrières qui le sous-tendent, restreignent certaines libertés fondamentales consacrées par la Constitution.

Quoi qu'il en soit, ici et là, certaines voix se font déjà entendre pour dénoncer

une éventuelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Une situation qui, à les entendre, ne saurait s'expliquer, au regard des chiffres publiés depuis plusieurs jours par le Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre le coronavirus au Gabon. Lesquels confirment et confortent, à l'échelle nationale, une forte tendance baissière de l'épidémie (lire ci-dessous). Avec ceci que, aucune nouvelle contamination n'a été enregistrée dans les provinces de la Nyanga, de

l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem.

En somme, aux yeux des réfractaires à une nouvelle rallonge, rien ne saurait justifier une quelconque reconduction de l'état d'urgence sanitaire, quelle qu'en soit la durée. Les élus du peuple seront-ils sensibles à ces arguments ? Rien n'est moins sûr. Car, selon certaines indiscretions, les députés, dans leur grande majorité, seraient enclins à la prudence. Donc, plus disposés à soutenir encore la démarche et la stratégie gouvernementale dans ce combat contre cet "ennemi invisible". L'évolution de la courbe épidémiologique chez nous, en tout état de cause, plaide largement en faveur du gouvernement. À telle enseigne que d'aucuns estiment que la gestion de la crise sanitaire liée à cette pandémie est l'une des plus efficaces du continent.



Le port des bavettes, une des clés de la riposte contre le coronavirus



Libreville : fin de l'état d'urgence

Pour un allègement du couvre-feu

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon



DEPUIS l'apparition de la pandémie de coronavirus, le Gabon, à l'instar d'autres pays, connaît des bouleversements multiples. Et pour limiter la propagation du Covid-19, qui a contraint les États et leurs populations à vivre autrement, des mécanismes ont été mis en place. C'est dans cet esprit que le gouvernement avait, entre autres, pris comme dispositions d'instaurer un couvre-feu de 20 heures à 5 heures du matin, sur l'ensemble du territoire national. Une mesure toujours en vigueur.

Sauf que,

Cet assouplissement leur paraît d'autant plus judicieux que dans certaines zones du pays, aucune nouvelle contamination n'a été observée ces derniers jours.



aujourd'hui, au moment où les autorités indiquent une tendance baissière de la pandémie, nombre d'observateurs se demandent s'il n'y a pas lieu de revoir certaines mesures restrictives prises pour la freiner. Notamment le couvre-feu. En d'autres termes, ils sont nombreux, des compatriotes et pas seulement, qui pensent qu'à l'heure où la propagation du Covid-19 semble ralentir, le couvre-feu, à défaut d'être levé, mériterait d'être al-

légé. Cet assouplissement leur paraît d'autant plus judicieux que dans certaines zones du pays, aucune nouvelle contamination n'a été observée ces derniers jours. Les tenants de cette thèse mettent en avant la nécessité de la relance des activités utiles à la marche de l'économie. Comme les petits commerces, frappés de fermeture depuis plus de sept mois maintenant, avec les conséquences désastreuses que l'on sait.

La prudence toujours nécessaire

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

PRUDENCE. C'est un peu le mot à la mode du côté des autorités sanitaires. "La tendance baissière ne doit pas emmener les populations à croire que l'épidémie est désormais terminée. Les mesures restrictives sont maintenues par mesure de prudence", a notamment indiqué Romain Tchoua, le coordinateur technique du Comité technique du Copil, lors de la conférence de presse du 23 septembre dernier. Un événement organisé pour faire le bilan de six mois de riposte contre la pandémie



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

du coronavirus.

Dès que des gouvernements étrangers ont décidé de déconfiner, les cas positifs n'ont pas tardé à repartir à la hausse.

Il est vrai que les chiffres vont dans le sens d'une maîtrise du Covid-19 (d'autres se permettent de parler d'éradication du virus sur le territoire national). Ainsi, de la publication des résultats du 28 septembre passé, il ressortait que seuls 24

nouveaux cas positifs avaient été détectés sur les 5381 prélèvements réalisés. Sauf que cela ne signifie pas que le virus ne circule plus. Sinon, il n'y aurait plus de nouvelles personnes contaminées. En maintenant les mesures restrictives ou des lieux spécifiques fermés, le gouvernement veut simplement éviter une seconde vague. Et la situation des autres pays a nourri cette réflexion. Dès que des gouvernements étrangers ont décidé de déconfiner, les cas positifs n'ont pas tardé à repartir à la hausse. Obligeant de nouveau ces derniers à durcir encore le ton. "Les rassemblements de plus de

six personnes vont être interdits à partir du 14 septembre en Angleterre pour lutter contre l'épidémie de nouveau coronavirus, qui enregistre une poussée au Royaume-Uni, notamment chez les jeunes, a annoncé le gouvernement britannique", écrivait récemment RTL. Israël fait face à une forte résurgence du nombre de cas et a imposé un confinement généralisé le 18 septembre. L'Irlande du Nord a ordonné la fermeture des bars et restaurants à 23 h 00 à partir d'aujourd'hui, afin de stopper la propagation du coronavirus.